

LA PARTICIPATION ACTIVE DU PILC PENDANT LES 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES VBG

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes qui débute chaque 25 novembre, le PILC se joint au reste du monde dans cette lutte. Après l'ouverture des travaux lancé par Me Delphine Kemneloum Djiraïbe dans le local de la dite organisation, ces 16 jours d'activisme ont permis de sensibiliser et d'informer sans relâche le grand public sur les différentes formes de violence numérique et leurs impacts, d'informer sur les services d'écoute et d'accompagnement juridique et psychologique accessibles à toutes. Cette activité a aussi permis d'interpeler les plateformes numériques notamment les réseaux sociaux à prendre leurs responsabilités et de mettre tout en œuvre pour limiter voir éradiquer les cas de violences sur la femme qui sont récurrents dans nos sociétés. Selon Maître Delphine Kemneloum Djiraïbe, l'éradication de ce phénomène est l'affaire de tous, elle doit être au cœur de nos préoccupations, chacun de nous, gouvernement, secteur privé, société civile, média et citoyen a un rôle à jouer en brisant le silence pour dénoncer, défendre et sensibiliser partout ou le besoin se fait ressentir afin de faire de l'espace numérique un lieu d'émancipation des femmes pour leur épanouissement. Pendant ces 16 jours d'activisme, les membres du PILC sont passés de porte en porte, dans les rues et les établissements scolaires et il convient de noter que cette sensibilisation de proximité a atteint son objectif prévu.



Mission de suivi des parajuristes et animateurs et bénéficiaires dans la ZIP du PILC

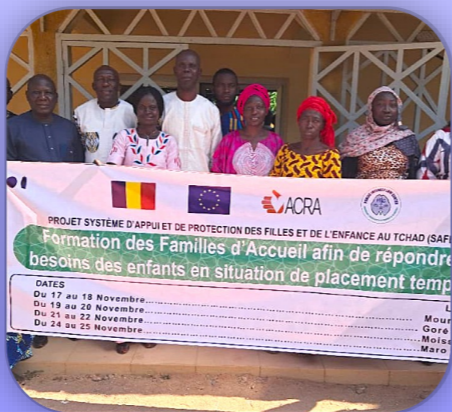


La mission de suivi des parajuristes et animateurs communautaires dans la ZIP du PILC s'inscrit dans une dynamique de renforcement de l'accès à la justice et de promotion des droits au sein des communautés locales. Elle avait pour objectif principal d'évaluer les activités menées sur le terrain, d'identifier les difficultés rencontrées par les acteurs communautaires et d'améliorer l'efficacité globale des interventions. Les parajuristes et animateurs jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation des populations, l'orientation juridique de base, la médiation des conflits et la diffusion d'informations relatives aux droits et devoirs des citoyens. Leur proximité avec les bénéficiaires constitue un atout majeur pour favoriser la cohésion sociale et prévenir les tensions. Au cours de cette mission, plusieurs activités ont été réalisées, notamment des visites de terrain, des séances d'observation des activités de sensibilisation, des entretiens individuels avec les intervenants ainsi que des rencontres communautaires. Ces démarches ont permis d'évaluer le niveau d'engagement des acteurs, la qualité des informations transmises et la pertinence des méthodes utilisées. La mission a également analysé les rapports d'activités afin de vérifier la conformité des actions avec les objectifs fixés par le programme. Les constats ont révélé des avancées significatives, notamment une meilleure implication des communautés et une augmentation des cas orientés vers les services compétents. Toutefois, certains défis persistent, tels que le manque de moyens logistiques, l'insuffisance de ressources financières et les difficultés d'accès à certaines zones. La mission a ainsi formulé des recommandations visant à renforcer les capacités techniques des parajuristes et animateurs, améliorer la coordination avec les autorités locales et optimiser le système de collecte de données.

également analysé les rapports d'activités afin de vérifier la conformité des actions avec les objectifs fixés par le programme. Les constats ont révélé des avancées significatives, notamment une meilleure implication des communautés et une augmentation des cas orientés vers les services compétents. Toutefois, certains défis persistent, tels que le manque de moyens logistiques, l'insuffisance de ressources financières et les difficultés d'accès à certaines zones. La mission a ainsi formulé des recommandations visant à renforcer les capacités techniques des parajuristes et animateurs, améliorer la coordination avec les autorités locales et optimiser le système de collecte de données.

Renforcement des capacités des familles d'accueil pour la protection des enfants vulnérables dans le Logone Occidental, le Logone Oriental, le Mandoul et le Moyen Chari

L'atelier de formation des familles d'accueil, organisé par le Public Interest Law Center (PILC) en consortium avec ACCRA, s'inscrit dans le cadre du projet SAFE (Système d'Appui et de protection des Filles et de l'Enfance au Tchad). Cette initiative vise à renforcer les capacités des familles d'accueil afin de mieux répondre aux besoins des enfants en situation de déplacements temporaires. Ces enfants, souvent séparés de leurs parents en raison de conflits, de crises ou de catastrophes, sont particulièrement vulnérables et nécessitent une prise en charge adaptée. La formation a porté sur les droits de l'enfant, les principes de protection de l'enfance, la prise en charge psychosociale et les bonnes pratiques éducatives. Les participants ont également été sensibilisés à l'importance de créer un environnement familial sécurisant, fondé sur l'écoute, la bienveillance et l'intégration sociale. À travers des échanges interactifs et des études de cas, les familles ont renforcé leurs compétences pour assurer une protection efficace et prévenir les risques de maltraitance ou de négligence. Cet atelier contribue ainsi à améliorer la qualité de la prise en charge et à consolider les mécanismes communautaires de protection de l'enfance au Tchad.



Le PARAJURISTE

2^e parution, Décembre 2025

Bulletin d'information et d'échanges du Centre d'Intérêt Public (PILC) N°004, Quartier Amtouikougne-B.P 4559 N'Djaména-Tchad, Site web: www.pilctchad.org, Email: contact@pilctchad.org, Tel: +235 63 26 22 82/ 95 47 36 08

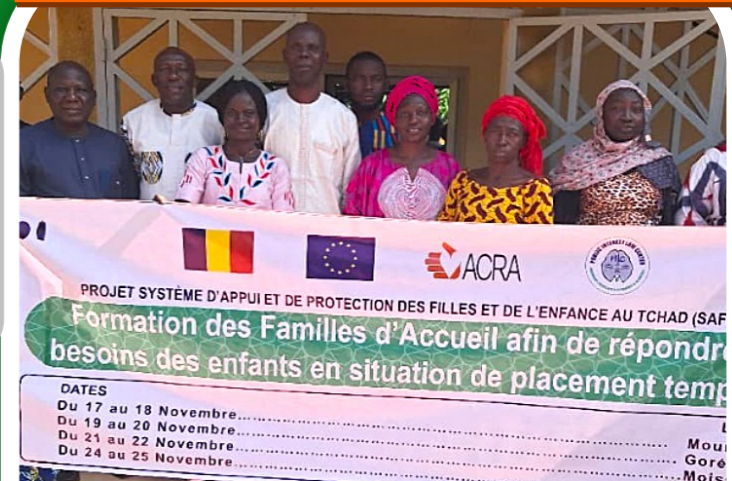


LOCALISATION DES RESOLUTIONS 1325 ET 2250 A KOUMRA

SOMMAIRE

- ◆ ATÉLIER DE LOCALISATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LES RESOLUTION 1325 ET 2250
- ◆ LES SEIZE 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES VBG
- ◆ MISSION DE SUIVI DES PARAJURISTE, ANIMATEURS ET BÉNÉFICIAIRES DU PILC
- ◆ FORMATION DES FAMILLE D'ACCUEIL DES ENFANTS

Formation des famille d'accueil des enfants en situation



DATES	
Du 17 au 18 Novembre	Mois
Du 19 au 20 Novembre	Gore
Du 21 au 22 Novembre	Mois
Du 24 au 25 Novembre	Mois

L'État contre les droits humains

Le second semestre de 2025 marque un tournant grave et dangereux pour les droits humains au Tchad. Loin d'être une simple période de turbulences, ces six mois révèlent une réalité brutale : l'État tchadien est devenu l'un des principaux acteurs de la violation des droits humains: par action, par instrumentalisation de la justice et par une tolérance assumée de l'impunité.

Dans un contexte de crise sécuritaire aggravée par le conflit soudanais, de tensions politiques internes et d'urgence humanitaire, le pouvoir en place a choisi la répression plutôt que la protection, l'arbitraire plutôt que le droit, le silence imposé plutôt que le débat démocratique. Cette orientation n'est ni accidentelle ni conjoncturelle : elle traduit une gouvernance fondée sur la peur et le contrôle, où la justice est dévoyée au profit de l'exécutif.

Les échos qui accablent les autorités, ont amené PILC à s'enquérir de près des cas de violation des droits humains au Tchad. Au cours de second semestre de 2025 des cas d'arrestations arbitraires, d'assassinats, de meurtres liés à des conflits intercommunautaires, des personnes grièvement blessées et des destructions de champs ont été enregistrées. Ces violences ont privé des centaines de familles de leurs moyens de subsistance, dans un contexte de pauvreté extrême. À cela s'ajoutent des enlèvements, des disparitions forcées, des cas de décès en détention, des cas de viols, d'intimidations ou d'arrestations ciblant des journalistes. Ce bilan n'est pas celui d'un État protecteur, mais celui d'un État défaillant, voire complice.

La répression politique constitue l'un des aspects les plus visibles de cette dérive autoritaire. La condamnation de l'opposant M. Asyongar Masra Succès illustre clairement l'utilisation de la justice comme arme politique destinée à neutraliser les voix dissidentes. Dans le même esprit, la proclamation par le Groupe de Concertation des Acteurs Politiques (GCAP), le 31 octobre 2025, de la « mort de la démocratie » au Tchad, suivie de la fermeture définitive des sièges de ses partis membres, traduit l'asphyxie totale de l'espace politique et l'impossibilité d'une participation pluraliste réelle.

Cette logique répressive ne s'arrête pas aux partis politiques mais aussi aux médias. Les défenseurs des droits humains sont désormais ouvertement ciblés. Quatre membres de la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH) ont été arbitrairement empêchés de circuler, entravant leurs activités de monitoring, de documentation et d'assistance aux victimes. Empêcher les défenseurs d'agir, c'est chercher à faire taire les preuves, à masquer les violations et à installer une culture de la peur.

Dans l'Est du pays, l'afflux massif de réfugiés soudanais a mis à nu l'incapacité de l'État à protéger les plus vulnérables. Dans le Ouaddaï, le Wadi Fira et le Sila, les violences sexuelles et domestiques se multiplient, touchant principalement les femmes et les enfants. Les mécanismes de protection sont quasi inexistantes, et la réponse judiciaire reste dérisoire, voire inexistante. Cette absence de réponse équivaut à un abandon pur et simple des victimes.

Les données documentées par PILC confirment cette faillite. Sur 189 cas pris en charge au cours du second semestre de 2025, 118 concernaient des violences conjugales, 10 des violences sexuelles, 14 des violences physiques et un cas de violence psychologique. Quinze autres dossiers portaient sur des arrestations arbitraires, des conflits fonciers, des successions et des violations des droits sociaux. Ces chiffres révèlent une réalité implacable : au Tchad, l'accès à la justice demeure un privilège réservé à une minorité, tandis que les pauvres, les femmes et les populations marginalisées restent sans protection.

Ce que révèle ce semestre, ce n'est pas une crise passagère, mais une **crise systémique des droits humains**, alimentée par l'impunité, la faiblesse volontaire des institutions et l'absence manifeste de volonté politique de réformer. Tant que la justice restera sous le contrôle de l'exécutif, tant que les forces de sécurité agiront sans reddition de comptes et tant que la société civile sera perçue comme ennemie, les

violations continueront. Face à cette situation, PILC affirme clairement sa position : **le statu quo est inacceptable**. Il est impératif de garantir l'indépendance réelle de la justice, de mettre fin à la criminalisation des opposants, des journalistes et des défenseurs des droits humains, de rétablir les libertés d'association, d'expression et de manifestation. La société civile n'est pas un adversaire de l'État ; elle est un pilier indispensable de toute démocratie digne de ce nom. La communauté internationale ne doit plus être silencieuse sur les violations graves des droits humains au Tchad au nom des intérêts politiques et diplomatiques. Le Tchad ne peut se construire durablement sur la répression, l'injustice et l'impunité. L'ampleur des violations des droits humains au second semestre de 2025 est une alerte. Se taire aujourd'hui, c'est se rendre complice demain.

PILC, à travers son personnel et ses parajuristes, assume pleinement son rôle : **dénoncer, résister et défendre**. « *La dignité humaine n'est pas une faveur accordée par l'État, mais un droit inaliénable. Tant que ce droit sera bafoué, notre combat continuera.* »

L'Avocate Principale du PILC: Me Delphine K. DJIRAÏBÉ



RENSEIGNES-MOI PILC

C'EST QUOI LA PRÉSUMPTION D'INNOCENCE ?

TOUTE PERSONNE ACCUSÉE D'UN ACTE DÉLICTEUX EST PRÉSUMÉ INNOCENT JUSQU'À CE QUE SA CULPABILITÉ AIT ÉTÉ LÉGALEMENT ÉTABLIE AU COURS D'UN PROCÈS PUBLIC OÙ TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES À SA DÉFENSE LUI AURONT ÉTÉ ASSURÉES.

ARTICLE 11 ALINÉA 1 DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



Me Delphine K. Djiraïbé, Avocate Principale du PILC.

Atelier de Localisation des Résolutions Femmes, Paix et Sécurité (FPS) et Jeunesse, Paix et Sécurité (YPS) à Koumra, Tchad



Séance d'atelier de localisation des Résolutions 1325 et 2250 à Koumra. © PILC

Il s'est tenu du 08 au 09 décembre 2025 dans la ville Koumra et ses environs un atelier sur la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) et la jeunesse, la paix et la sécurité (YPS). Cet atelier a permis de traduire en actions concrètes les principes FPS par l'analyse des causes profondes des conflits, l'impact du changement climatique, la fracture numérique et les violences basées sur le genre (VBG), afin de réduire l'écart entre le cadre normatif international et son application dans la localité. Ont pris part à cet atelier les acteurs clés de la localité notamment les représentants de la mairie, les chefs traditionnels et religieux, les représentants des associations des femmes, les leaders de la jeunesse, les enseignant.e.s, les représentants de la police et de la gendarmerie ainsi que les représentants des groupes des personnes vulnérables. Les échanges participatifs qui ont eu lieu ont porté sur l'explication de la pertinence et l'utilité des résolutions FPS dans le contexte local, une analyse comparative entre les sexes et les causes profondes des conflits ont permis d'identifier des actions concrètes pour prévenir les conflits, de renforcer la cohésion sociale, de construire une paix inclusive et durable, formuler des engagements précis et réalisables par les autorités locales et de mettre en place un comité de suivi local. Il en résulte une analyse partagée des défis en matière de paix et sécurité, incluant des perspectives de genre, l'élaboration d'un projet plan d'engagement par les autorités locales présentes, l'identification des membres fondateurs du Comité de Suivi Local (CSL) et la définition de ses modalités



Travail en groupe lors de l'atelier de Localisation. © Vatmi/PILC

de création et de fonctionnement. C'est au total 30 participants qui ont été sensibilisés aux résolutions FPS.

Rédaction du Plan d'Action Locale (PAL) à Koumra suite à la localisation des résolutions 1325

Le Réseau Mondial des Femmes Artisans de la Paix (GNWP), en partenariat avec le Public Interest Law Center (PILC), a procédé à la mise en œuvre effective de la Résolution 1325 et des autres résolutions des Nations Unies relatives à l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) à travers un atelier organisé du 10 au 11 décembre 2025. La ville de Koumra a été identifiée comme zone prioritaire nécessitant un appui technique afin de traduire les engagements internationaux en actions locales concrètes, notamment par l'élaboration de Plans d'Action Locaux (PAL) sur les FPS et leur intégration dans les plans de développement locaux.

Cet atelier a permis d'arrimer l'action locale à la politique nationale, à travers le renforcement des capacités des acteurs clés de la localité en matière de mise en œuvre et de suivi de politiques sensibles au genre. Les participants ont été outillés sur les techniques fondamentales liées à l'agenda FPS dans le contexte local de Koumra.

Les travaux ont également favorisé la construction participative des éléments essentiels d'un projet de Plan d'Action Local pour la ville, renforçant ainsi l'appropriation collective du processus et clarifiant les engagements des différentes parties prenantes.

Vingt (20) participants ont pris part à l'atelier, dont des femmes et des jeunes issus de la société civile, des institutions gouvernementales locales du secteur de la sécurité ainsi que des chefs traditionnels et religieux, des femmes leaders politiques et d'autres acteurs communautaires.

Au terme des travaux, plusieurs résultats majeurs ont été enregistrés : le renforcement des capacités des participants sur l'agenda FPS ; l'élaboration participative d'un projet de Plan d'Action Local (PAL) ; la production d'un document d'orientation pour l'intégration des FPS dans le plan de développement local ; un engagement renforcé et une compréhension commune des rôles et responsabilités de chaque acteur dans la mise en œuvre et le suivi du futur projet d'appui local.



Séance de formation des Parajuriste à N'Djaména. © Vatmi/PILC